



## OFFRE D'EMPLOI

**Titre de la fonction :** Surveillant à l'exploitation des services de transports collectifs

Statut : Temporaire (surcroît plus de 4 mois)

Service : Transports et mobilité urbaine

---

### SOMMAIRE DE LA FONCTION / ROLE

Sous l'autorité du directeur du service, le surveillant à l'exploitation des services de transports collectifs a comme mandat principal d'effectuer les suivis liés à l'exploitation du service d'autobus et au maintien des infrastructures reliées. Aussi, il assure le suivi de l'entretien de l'aéroport. En ce sens, il doit communiquer avec les instances qui s'occupent de l'entretien du réseau de transport (transport en commun, aéroport, transport adapté), valider le respect des trajets et des horaires de transport réalisés par le transporteur, diagnostiquer les plaintes liées à son secteur et au transport adapté ainsi qu'élaborer les trajets alternatifs lors de contrainte de circulation et en assure la communication aux usagers.

### EXIGENCES NORMALES DE LA FONCTION (PREREQUIS)

#### Formation

- Diplôme de niveau collégial (DEC) en technique de la logistique du transport ou un équivalent.

#### Expérience

- 2 années d'expérience dans un contexte similaire.

#### Autres exigences

- Permis de conduire, classe 5;
- Connaissance intermédiaire de la suite Microsoft Office (Word, Excel et Outlook).

### SALAIRE

Le salaire est établi selon la classe 8 (provisoire) de la convention collective des employés de bureau.

### HORAIRE

32,5 h/semaine.

### DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Toute personne intéressée par ce poste devra faire parvenir son curriculum vitæ avant 16 h 30 le 12 juillet 2013, à l'adresse suivante :

**Surveillant à l'exploitation des services de transports collectifs**  
Service des ressources humaines  
Par courriel à [ressources.humaines@ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca](mailto:ressources.humaines@ville.saint-jean-sur-richelieu.qc.ca)

*La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu souscrit au programme d'accès à l'égalité en emploi. L'utilisation du masculin a pour but d'alléger la lecture.*